

AVIGNON

Ville d'exception

**DGA PILOTAGE DES RESSOURCES
ET DE LA PERFORMANCE
Pôle des Affaires Juridiques
Service des Assemblées
SD**

ARRÊTE

**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
A MADAME Bénédicte PERES CALDAS
DIRECTRICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES**

Le Maire de la Ville d'AVIGNON,

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2122-17 et L.2122.19,
- **VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020 procédant à l'élection de Mme Cécile HELLE, en qualité de Maire de la Ville d'AVIGNON,
- **VU** la délibération n°5 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire,
- **VU** l'arrêté du 6 janvier 2025 portant réintégration après mise en disponibilité et nomination par voie de mutation de Madame Bénédicte PERES CALDAS,

ARRÊTE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Madame Bénédicte PERES CALDAS, dans le grade d'Attaché territorial, Directrice des Affaires Administratives et Financières, pour tous actes, courriers ci-dessous énumérés relevant de la compétence du Pôle Culture :

- Ordres de mission ponctuels,
- Courriers de transmission de documents, de demandes de pièces ou d'information.

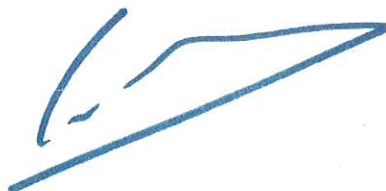
Article 2 : L'ordonnateur délègue à Madame Bénédicte PERES CALDAS, sous sa surveillance et sous sa responsabilité, la signature des bons de commande inférieurs à 8.000 € H.T. et de toutes les autres pièces comptables dans les domaines de compétence du Pôle Culture.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bruno PORTET, Directeur du Pôle Culture, Madame Bénédicte PERES CALDAS exerce la délégation de signature accordée à ce dernier par arrêté du 6 novembre 2024.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville d'AVIGNON est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Avignon, le 08 AVR. 2025
Le Maire,



Parvenu en Préfecture le : 08/04/2025

Publié le :

Notifié le : 09/04/2025

Signature :

